

Berne, le 13 novembre 1990

Speaking NoteCommission des affaires étrangères du Conseil des Etats  
Séance du 16 novembre 1990

Depuis notre séance du 5 septembre 1990, nous avons enregistré les développements suivants:

1. Le Comité d'admission du FMI chargé d'établir la quote-part effective de la Suisse s'est réuni trois fois: le 11 septembre, le 4 octobre et le 1er novembre.<sup>1)</sup> Traditionnellement, ce Comité prend ses décisions au consensus. A ce jour, un tel accord n'a pu se réaliser. Une quatrième séance, dont la date n'est pas encore fixée mais qui aura très probablement lieu à fin novembre ou au début décembre, sera donc nécessaire. Bien que la discussion ait avant tout porté sur le plan technique, elle comporte un volet politique implicite extrêmement sensible qui est responsable des incertitudes actuelles. Je décrirai donc brièvement les deux aspects de la question.
2. Au plan technique, il est nécessaire de trouver un premier terrain d'entente sur l'établissement de la quote-part calculée de la Suisse, un indicateur objectif qui résulte d'une méthode de calcul uniforme pour tous les membres du FMI. A cet égard, la Suisse a plaidé pour la prise en compte de deux éléments qui, s'ils étaient considérés, seraient de nature à augmenter de manière appréciable cette variable:
  - la valeur brute (au lieu de la valeur nette) des recettes d'intérêts sur les activités bancaires internationales
  - l'inclusion des transactions d'or non monétaire.

<sup>1)</sup> Je vous rappelle que ce Comité est présidé par le Canada et se compose en outre des Directeurs exécutifs au FMI des pays suivants: France, Allemagne, Japon, USA, Australie, Pays-Bas, Espagne, Arabie Saoudite, Inde, Iran, Libye, Zaïre

Toutefois, la valeur de l'indicateur "quote-part calculée" n'est qu'illustrative. Le paramètre décisif est la quote-part effective, qui décide du pouvoir de vote d'un membre. Cette dernière variable est issue de l'application d'un coefficient qui varie fortement d'un pays à l'autre et reflète en cela une marge d'appréciation relativement importante du Comité. La Suisse demande un coefficient qui rende justice aux facteurs non incorporés dans la quote-part calculée, à savoir essentiellement sa vocation créancière traditionnelle et le rôle international de notre monnaie et de notre place financière.

3. Au plan politique, nous devons faire face aux développements suivants:

- a) Les grands pays, avant tout les Etats-Unis, la France et l'Allemagne et dans une certaine mesure le Japon, soutiennent la demande suisse d'une forte quote-part effective, même si le chiffre de DTS 2 mia que nous avons formulé comme objectif leur paraît généralement trop optimiste. Toutefois, les Etats-Unis continuent à faire preuve de scepticisme face à la création d'un 23e siège au conseil d'administration du FMI, ils préféreraient une réallocation dans le cadre des sièges occupés par les pays européens, une solution à laquelle ces derniers pays ne peuvent souscrire.
- b) Les petits pays du G-10 (dont les Pays-Bas sont le porte-parole) considèrent avec une certaine inquiétude notre objectif d'obtenir un siège et craignent, au vu de l'attitude américaine, la remise en question de leur position et de la composition de leurs groupes de vote.
- c) Les PVD, qui se sentent de toute manière sous-représentés, ont une inquiétude analogue et voient avec quelque appréhension la possibilité théorique que la Suisse soit en mesure, grâce à une quote-part dépassant celle de plusieurs de leurs groupes de vote, d'occuper un siège à leurs dépens.
- d) Un pays qui s'estime depuis longtemps désavantagé, l'Espagne (membre d'un groupe de vote sud-américain), s'oppose à ce que la Suisse ait une quote-part effective supérieure à la sienne (DTS 1,3 mia.). Cette attitude peut être dictée par un certain dépit relatif aux frustrations passées et par la volonté d'améliorer sa position lors d'une

future révision des quotes-parts. L'Espagne cherche - sans y avoir réussi à ce jour - à mobiliser la solidarité des grands pays communautaires.

4. Il convient donc de reconnaître que la situation est aujourd'hui quelque peu compliquée par l'existence de facteurs sur lesquels nous n'avons pas d'influence directe. Mais notre objectif d'obtenir un siège au Conseil d'administration du FMI demeure. Afin de nous assurer les meilleures chances de le réaliser, nous continuons à demander une quote-part effective en relation avec notre capacité économique et financière et avec la part de responsabilité internationale que nous sommes prêts à assumer. Dans le laps de temps qui s'écoulera d'ici à la prochaine - et probablement dernière - réunion du Comité d'admission, le DFF, d'entente avec les autres départements intéressés et la Banque nationale, poursuivra la stratégie suivante:

- contacter à nouveau les Ministres des finances de certains petits pays industrialisés qui ne nous ont pas apporté le soutien que nous attendions (Pays-Bas, Belgique)
- renouveler envers les PVD concernés l'assurance que la Suisse ne cherchera pas à remettre leur siège en question
- convaincre l'Espagne de ne pas faire obstruction à nos aspirations légitimes
- convaincre les Etats-Unis de ne pas s'opposer à la création d'un 23e siège au Conseil d'administration du FMI.

5. Il est probable que notre but d'une quote-part de 2 mia de DTS ne pourra être atteint compte tenu des circonstances actuelles. A l'issue de la négociation, le Conseil fédéral devra prendre une décision délicate. Si la quote-part que l'on nous concède est trop faible, notamment à la lumière de nos intérêts à moyen terme, nous n'aurons d'autre choix que de retirer notre candidature. Il importe en tout état de cause que nous conservions une chance réelle d'obtenir un siège au Conseil d'administration du FMI en formant un groupe de vote avec l'un ou l'autre Etat dont la quote-part est inférieure à la nôtre.

SERVICE ECONOMIQUE ET FINANCIER  
s.C.41.103.2(12) - FIV/GRF

Berne, le 13 novembre 1990

Original direkt weitergeleitet

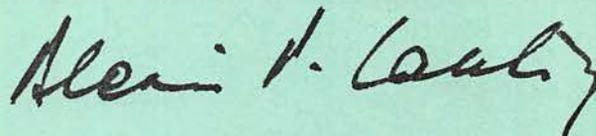
Note au Secrétariat Général

Séance de la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats

Adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods

Conformément à votre demande du 9 novembre 1990, nous vous faisons parvenir en annexe une "Speaking note" relative au sujet précité.

Service économique et financier



(Alexis P. Lautenberg)

Annexe mentionnée

Copies à : JAC, SFR, KT, GI

03 14. Nov. 90 - 10